



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 03/2021

Vevey, le 1^{er} mars 2021

Ne pas diffuser
Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 18 mars 2021

**Réponse à l'interpellation de Mme Muriel Higy-Schmidt, pour le parti socialiste, intitulée :
« Avant l'apprentissage, le stage », déposée en séance du Conseil communal du 28 janvier
2021**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années la Ville de Vevey, en sa qualité d'employeur, pratique une politique d'accès aux stages (découverte ou de plus longue durée) facilitée dans ses différents services. La DJEFS par exemple a accueilli quelques 81 stagiaires en 2020, stagiaires non rémunérés pour des durées variant de 3 à 30 jours environ. La DJEFS propose également à des jeunes veveysans 5 places dans les services de la Ville pour des stages temporaires d'observation du milieu professionnel (stages « STOMP »).

Dans le cadre des mesures « Ado » pour les 12-18 ans et d'insertion « Coup de pouce emploi » en faveur des jeunes de 18 à 25 ans portées par le secteur jeunesse de la DJEFS, un travail au quotidien est mené par les travailleurs sociaux de proximité pour trouver des stages aux jeunes auprès d'employeurs indépendants. Signalons que dans le cadre de ces mesures un accompagnement personnalisé est assuré pour améliorer les compétences des jeunes : développement des connaissances en français, mathématiques et informatique, élaboration de CV, préparation d'entretien d'embauche, développement de la confiance en soi, etc.

L'Etablissement primaire et secondaire de Vevey participe depuis 3 ans au projet LIFT¹ dont l'objectif est d'intégrer des élèves dès la 10^e année dans le milieu professionnel ; durant trois mois, l'élève peut vivre une expérience en entreprise tous les mercredis après-midi (rémunérée à hauteur de Fr. 5.- à 8.-/heure par l'entreprise) afin d'y découvrir un ou plusieurs métiers. Pensé comme un stage découverte, cette expérience vise à renforcer leur assurance et leur confiance et à se fixer un objectif quant à leur avenir professionnel. L'incursion dans le monde professionnel vise également à les rendre attentifs aux attentes des employeurs s'ils venaient à chercher un stage ou un apprentissage. En notre qualité d'employeur, nous avons été contactés pour participer à cette mesure.

S'agissant des questions de l'interpellatrice, nous pouvons y répondre comme suit :

¹ <https://jugendprojekt-lift.ch/fr/>

Question 1 : Cette liste (fichier communal des 1600 adresses de commerçants veveysans) pourra-t-elle être utilisée pour demander à la totalité des 1600 entreprises si elles sont prêtes à proposer des stages découvertes ?

Réponse : La démarche est intéressante mais la Municipalité, respectivement ses services, n'ont pas les ressources disponibles pour une telle démarche. La Municipalité rappelle toutefois qu'une liste complète des commerçants et entreprises est disponible sur le site Internet de l'Association Sécurité Riviera (ASR)². Actualisé régulièrement, ce registre est une base d'information utile en tout temps qui permet aux jeunes de contacter facilement les entreprises de la région.

Question 2 : Pour celles qui répondent favorablement, cette information pourra-t-elle être directement transmise aux intervenants concernés (conseillers d'orientation, structure OPTI, établissements secondaires de la région, AI, ...) ?

Réponse : Les institutions en charge de la formation des jeunes ou de la réinsertion connaissent déjà les commerçants et entreprises favorables à faire découvrir leurs métiers à des jeunes. Certaines institutions (AI, Ecole de la transition (ex OPTI), SEMO, etc.), au titre de leur mandat, ont d'ailleurs pour mission de développer des contacts avec le monde professionnel afin d'identifier des places de stages. La Ville de Vevey est ainsi régulièrement sollicitée par ces professionnels pour des stages de type découverte notamment.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 1^{er} mars 2021

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire a.i.



Elina Leimgruber P.-A. Perrehoud

² <http://www.securite-riviera.ch/N18273/registre-des-entreprises/>

Avant l'apprentissage, le stage

Madame la syndique,
Messieurs les Municipaux,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux

Malgré la crise actuelle, une bonne nouvelle nous a été transmise la semaine dernière. Grâce aux mesures d'encouragement à l'embauche mise en place par le Conseil d'Etat, le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage a augmenté de 1,3% cette année.

Mais avant de trouver une place d'apprentissage il y a une première étape: trouver des places de stage, stage obligatoire en cours du cycle 3.

Un stage c'est l'occasion de découvrir la réalité d'un métier qui pourrait nous intéresser.

Pourtant cette première étape n'est pas simple: surmonter la gêne de contacter un inconnu, qui plus est pour lui demander un service, longue litanie décourageante, de réponses négatives: «désolé nous n'accueillons pas de stagiaires», c'est ainsi souvent le carnet d'adresses des proches qui est sollicité, avec le risque de ne pouvoir accéder à un stage dans le métier qui intéresse le/la futur.e stagiaire.

Dans le rapport n°21/2020 nous apprenions qu'une liste des commerces veveysans n'existait pas. Il a donc fallu en établir une en utilisant la taxe de base entreprise comme outil de référence. Un fichier de 1600 adresses est à présent disponible.

Mes questions sont les suivantes:

- cette liste pourra-t-elle être utilisée pour demander à la totalité des 1600 entreprises si elles sont prêtes à proposer des stages découvertes?
- pour celles qui répondent favorablement, cette information pourra-t-elle être directement transmise aux intervenants concernés (conseillers d'orientation, structure OPTI, établissements secondaires de la région, AI,...)?

Une réponse écrite est demandée.

Pour le groupe socialiste

Muriel Higy-Schmidt